Image not found or type unknown

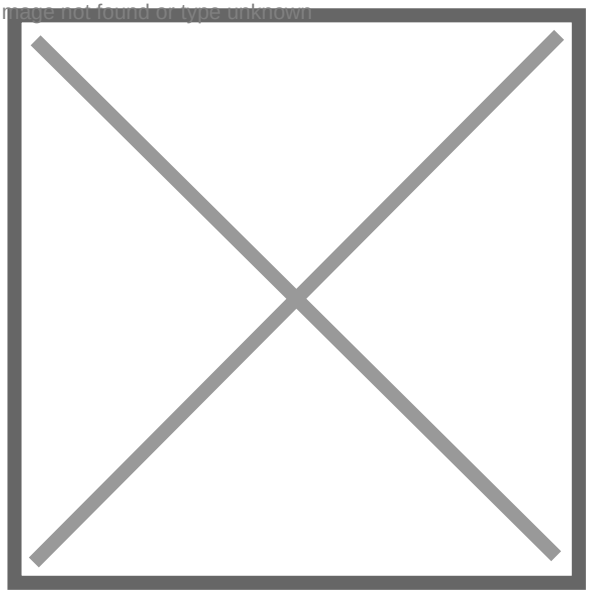

Remboursement d'un co-empunteur

Par **najuad38**, le **08/08/2014** à **15:58**

Mon ami et moi (paxé) avons fait un emprunt pour l'achat d'une maison il y a 4 ans.
Assurance : Monsieur 60% Madame (moi) 40%
Le prélèvement se fait sur un compte joint alimenté par un virement automatique de cahcun de nous.
Aujourd'hui je voudrais rembourser la totalité de ma part à la banque et dont arrêter le virement automatique. Monsieur continue seul à rembourser sa part.
Comme le crédit est à nos 2 noms , si monsieur décède, quelle est la procédure à entreprendre pour que la banque ne me réclame pas 40% du montant dû ?

[fluo]***Bonjour,***
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...
[/fluo]

Par **Lag0**, le **08/08/2014** à **16:14**

Bonjour,
S'agissant d'un seul prêt avec plusieurs emprunteurs, il n'y a pas de parts. Vous ne pouvez donc pas rembourser votre part !

Par **najuad38**, le **08/08/2014** à **16:42**

Bonjour,

Certes il n'y a pas de parts , c'est une façon de parler et de dire que chacun paye la moitié.

Par **cocotte1003**, le **08/08/2014** à **17:41**

Bonjour, vous etes tout deux redevable de la totalité du prêt. Vos arrangements personnels ne concerne pas la banque. A voir avec la banque si vous pouvez vous désolidariser du prêt en sachant que la banque n'y a aucun intérêt donc accepte rarement, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés